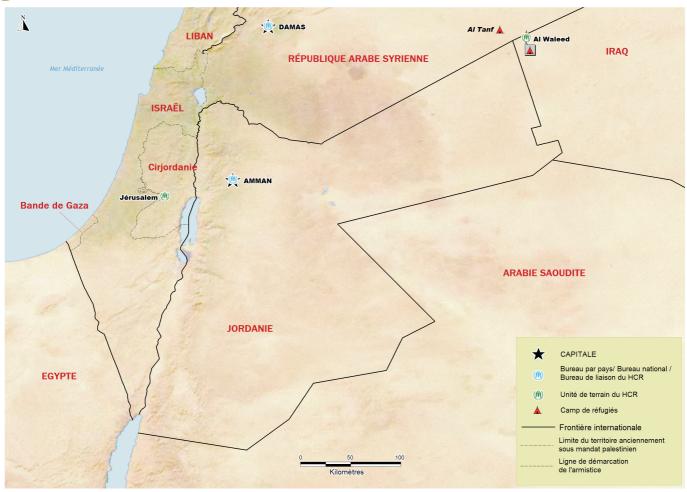
JORDANIE



Environnement opérationnel

Contexte

Bien que la Jordanie ne soit pas signataire de la Convention de 1951, les autorités comme la société civile sont néanmoins sensibles aux questions liées aux réfugiés et aux droits de l'homme. Le Gouvernement considère les Iraquiens présents dans le pays comme des invités plutôt que comme des réfugiés, ce qui leur garantit la sécurité et le respect, mais les prive d'un statut juridique clairement défini. Dépourvus de statut et de moyens de subsistance et confrontés à une situation économique précaire, un nombre croissant d'Iraquiens se retrouvent extrêmement démunis.

Le nombre total d'Iraquiens présents en Jordanie demeure incertain. Provenant pour la plupart des cinq gouvernorats du centre de l'Iraq, ils sont reconnus comme réfugiés d'emblée. Les mouvements transfrontaliers étant difficiles à surveiller, les estimations du nombre d'Iraquiens qui ont pénétré et séjourné dans le pays ou qui en sont repartis varient considérablement. Quelque 46 500 Iraquiens et 1 600 réfugiés et demandeurs d'asile originaires d'autres pays, principalement de Somalie et du Soudan, ont été enregistrés par le HCR. Les autorités jordaniennes ont fait preuve de tolérance envers les Iraquiens dont le permis de séjour ou le visa a expiré.

Le mémorandum d'accord signé en 1998 entre le HCR et le Gouvernement expose les fondements de la protection internationale, et notamment la définition du réfugié et le principe de non-refoulement. Il précise que les demandeurs d'asile sont autorisés à séjourner en Jordanie dans l'attente de la détermination du statut de réfugié et de l'élaboration de solutions durables. En raison des conditions instables qui excluent tous rapatriements à grande échelle en Iraq et des faibles possibilités d'intégration sur place en Jordanie, la réinstallation est actuellement la seule solution envisageable pour la majorité des réfugiés.

Besoins

La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile vivent dans des zones urbaines et sont privés de soutien communautaire. N'étant pas autorisés à travailler, beaucoup d'entre eux vivent dans la pauvreté. En outre, de nombreux Iraquiens ne se sont pas présentés au HCR pour être enregistrés. Du fait de leur vulnérabilité, beaucoup de ces personnes ont besoin d'une assistance et d'une protection contre la violence et l'exploitation. Il convient si nécessaire de plaider avec vigueur auprès du Gouvernement et de la société civile pour créer un environnement favorable à leur protection.

Objectifs principaux

Environnement de protection favorable

 Préserver et étendre l'espace de protection offert aux réfugiés par une meilleure coopération avec le Gouvernement et la société civile.

Procédures de protection équitables

 Assurer la protection des personnes relevant de la compétence du HCR par le biais de l'enregistrement, de la délivrance de documents officiels et d'interventions juridiques.

Besoins élémentaires et services essentiels

 Veiller à ce que les réfugiés les plus vulnérables bénéficient d'une aide financière, de soins de santé et d'un appui en matière d'éducation.

Solutions durables

 Rechercher des solutions durables par le biais de la réinstallation et du rapatriement librement consenti.

Stratégie et activités

Le HCR consolidera ses relations avec le Gouvernement et la société civile afin de préserver et d'étendre l'espace de protection des réfugiés en Jordanie. Il mènera des plaidoyers et des actions de sensibilisation en faveur des personnes relevant de sa compétence et dispensera des formations dans les domaines liés aux réfugiés.

Le HCR estime à 700 le nombre de personnes qui se feront enregistrer chaque mois. Chaque individu se verra remettre des papiers officiels et les anciens documents seront renouvelés. Sachant que la plupart des Iraquiens sont privés de statut juridique et de la possibilité de travailler ou de s'intégrer sur place, le HCR devra apporter une aide financière à quelque 5 000 familles et individus ayant des besoins spécifiques.

L'Organisation collaborera étroitement avec ses partenaires pour prévenir et traiter la violence sexuelle et sexiste. Elle élaborera en particulier des modes d'intervention plus efficaces vis-à-vis de la violence domestique.

Le HCR s'efforcera par ailleurs de promouvoir l'autosuffisance et l'accès aux moyens de subsistance des femmes réfugiées. Il dispensera des conseils juridiques et effectuera des interventions pour le compte d'environ 200 personnes et entreprendra quelque 250 visites de suivi auprès des personnes placées en détention. Plus d'un millier d'Iraquiens bénéficieront d'un accompagnement social.

Le Haut Commissariat coopérera avec le Gouvernement, les communautés et les parents pour veiller à ce que tous les enfants iraquiens soient scolarisés dans le primaire et le secondaire. De plus, une éducation non institutionnalisée sera dispensée à plus d'un millier d'enfants. Enfin, le HCR aidera quelque 45 000 Iraquiens à bénéficier de soins de santé primaires et secondaires.

Une étude réalisée en 2009 a montré que la majorité des Iraquiens n'ont pas l'intention de rentrer dans leur pays dans un proche avenir. Le HCR se tient toutefois prêt à aider jusqu'à 5 000 personnes à regagner l'Iraq en 2010. La réinstallation demeurant la principale solution durable, environ 2 500 familles feront l'objet de demandes en 2010.

Le HCR s'efforce également de préserver et de renforcer la protection des réfugiés non iraquiens. Outre l'aide financière versée aux individus les plus vulnérables, l'Organisation aidera une centaine de personnes à bénéficier de formations professionnelles, d'accès aux soins de santé et à l'éducation. Elle procédera à la détermination du statut de quelque 250 personnes et environ 50 familles feront l'objet d'une recommandation en vue d'une réinstallation.

Cibles prioritaires en 2010

- Des documents d'état civil sont délivrés à toutes les personnes enregistrées par le HCR.
- Environ 200 personnes bénéficient de conseils et d'interventions juridiques.
- La détermination du statut de réfugié est assurée pour 1750 personnes.
- 2 500 familles font l'objet d'une demande de réinstallation.
- Environ 5 000 personnes bénéficient d'une aide pour rentrer en Iraq.
- Quelque 500 membres de professions juridiques reçoivent des formations sur les problèmes de droits et les mesures de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.
- 8 000 familles iraquiennes et non iraquiennes reçoivent une aide financière.
- Quelque 45 000 personnes bénéficient de soins de santé primaires et secondaires dispensés avec l'appui du HCR.
- Plus de 90 pour cent des enfants d'âge scolaire ont accès à l'éducation primaire.
- Une éducation non institutionnalisée est dispensée à plus de 1 000 enfants.

Chiffres prévisionnels

| TYPE DE POPULATION | ORIGINE | JAN. 2010 | | DÉC. 2010 – JAN2011 | | DÉC. 2011 | |
|-----------------------|-------------|-----------------------|---|-----------------------|---|-----------------------|---|
| | | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR | TOTAL DANS LE PAYS | NB PERSONNES ASSISTÉES PAR LE HCR |
| Réfugiés | Iraq | 500 000 | 66 480 | 500 000 | 65 000 | 500 000 | 58 000 |
| | Pays divers | 410 | 410 | 300 | 300 | 300 | 300 |
| Demandeurs d'asile | Soudan | 160 | 160 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Somalie | 220 | 220 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Pays divers | 310 | 310 | 800 | 800 | 800 | 800 |
| Apatrides | | 10 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 501 110 | 67 590 | 501 100 | 66 100 | 501 100 | 59 100 |

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux

□ Effectif total 153
Fonct. internationaux 20
Coll. nationaux 74
JEA 3
VNU 1

PARTENAIRES

Autres

Partenaires d'exécution

55

Organismes gouvernementaux:

Dar Al-wifaq

Direction de la sécurité publique

Ministères de l'Éducation, de l'Intérieur, de la Planification et de la Coordination internationale et de la Santé et du Développement social Unité de protection familiale

ONG:

Caritas Jordanie

Centre national des droits de l'homme

International Relief and Development

Jordan River Foundation

Mercy Corps

Mizan

Noor Al-Hussein Foundation

Questscope

Terre des Hommes

Autres:

BSP/ONU

PNUD

UNRWA

VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux:

Centre national pour la sécurité et la gestion des crises

ONG

American Near East Refugee Aid

Care International

Comité international de secours

Commission internationale catholique pour les migrations

Croissant-Rouge jordanien

International Medical Corps

Jordanian Alliance Against Hunger

Jordanian Hashemite Charity Organization

Nippon International Cooperation for Community Development

Relief International

Save The Children

Vision mondiale

Autres :

Comité international de la Croix-Rouge, Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, FNUAP, OMS, PNUD, UNICEF, UNIFEM



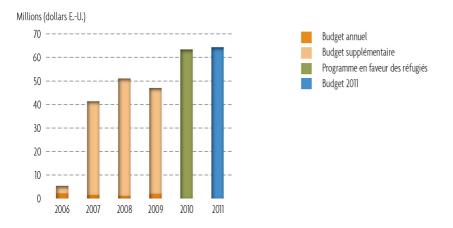
Organisation et mise en œuvre

Le HCR coopère étroitement avec d'autres institutions de l'ONU par le biais de l'Équipe des Nations Unies dans le pays. Il élaborera un plan d'action relatif aux déplacements de populations iraquiennes pour les institutions onusiennes et les ONG et continuera à présider des groupes de travail relevant de sa compétence.

Informations financières

Le budget en Jordanie a augmenté au cours des dernières années, permettant ainsi à l'Organisation d'offrir une protection et une assistance humanitaire de base au nombre croissant de réfugiés iraquiens. Depuis 2007, le budget a progressé en réponse à l'arrivée en Jordanie d'un grand nombre de réfugiés iraquiens. Les principales interventions du HCR ont concerné les services élémentaires tels que les soins de santé, l'éducation et l'aide aux personnes dotées de besoins spécifiques. Le budget 2010 prévoit une augmentation de l'assistance humanitaire, afin que les personnes réfugiées en Jordanie puissent bénéficier de services de base et d'activités communautaires.

Budget pour la Jordanie en 2006 - 2011



Budget 2010 pour la Jordanie (dollars E.-U.)

| ENTITÉS ET OBJECTIFS | PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1 |
|--|--|
| Environnement de protection favorable | |
| Instruments régionaux et internationaux | 171 146 |
| Cadre juridique national | 331 146 |
| Cadre administratif national | 301146 |
| Coopérations avec des partenaires | 163 646 |
| Politiques de développement national | 103 146 |
| Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge | 113 146 |
| Accès au territoire | 112 146 |
| Non-refoulement | 104 293 |
| Sous-total | 1 399 815 |
| Procédures de protection équitables | |
| Enregistrement et établissement de profils | 414 705 |
| Détermination de statut juste et efficace | 348 474 |
| Regroupement familial | 344 474 |
| Documents individuels | 356 474 |
| Documents d'état civil | 344 474 |
| Sous-total | 1 808 601 |
| Protection contre la violence et l'exploitation | |
| Violences fondées sur l'appartenance sexuelle | 201 697 |
| Protection des enfants | 240 939 |
| Détention non arbitraire | 367 323 |
| Accès aux solutions juridiques | 404 137 |
| Sous-total | 1 214 096 |
| Besoins élémentaires et services essentiels | |
| Articles ménagers et d'hygiène de base | 391 321 |
| Soins de santé primaire | 16 807 168 |
| VIH et sida | 207 368 |
| Éducation | 9 366 245 |
| Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques | 25 196 026 |
| Sous-total | 51 968 128 |
| Autogestion et participation communautaires | |
| Évaluation participative et mobilisation communautaire | 357 712 |
| Autosuffisance et moyens d'existence | 1 628 859 |
| Sous-total | 1 986 571 |
| Solutions durables | |
| Stratégie de solutions durables | 455 046 |
| Retour volontaire | 1 576 697 |
| Réinstallation | 536 100 |
| Sous-total | |

Conséquences d'une insuffisance de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Seule la moitié des familles vulnérables ayant besoin d'une aide financière en bénéficiera.
- L'accès des enfants réfugiés aux écoles publiques sera limité.
- Les enfants réfugiés ne recevront pas d'aide pour poursuivre des études secondaires.
- Les soins de santé primaires seront limités et aucun soin de santé mentale ni tertiaire ne sera dispensé. Les projets d'équipement des établissements médicaux ne seront pas mis en œuvre.
- Les projets destinés à accroître l'autonomie des réfugiés et à prévenir leur exploitation seront réduits.
- Quelque 3 000 Iraquiens ne recevront pas d'indemnité de rapatriement ni d'aide au transport.

| ENTITÉS ET OBJECTIFS | PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1 |
|--|--|
| Relations extérieures | |
| Relations avec les donateurs | 116 390 |
| Mobilisation des ressources | 130 890 |
| Partenariats | 122 890 |
| Information | 218 390 |
| Sous-total | 588 560 |
| Logistique et appui aux opérations | |
| Chaîne d'approvisionnement et logistique | 673 163 |
| Gestion de programme, coordination et appui | 785 892 |
| Sous-total | 1 459 055 |
| Appui central et régional | |
| Appui et conseils techniques aux opérations | 213 829 |
| Établissement de priorités, allocation de ressources et gestion financière | 124 656 |
| Contrôle (inspection, évaluation, investigation et audit) | 124 656 |
| Gestion de la sécurité | 4 024 |
| Sous-total | 467 165 |
| Total | 63 459 834 |
| P. I. (2011 | (147,000 |
| Budget 2011 | 64 456 000 |
| Budget 2009 révisé | |
| Budget annuel | 2 086 941 |
| Budget supplémentaire | 44 966 843 |
| TOTAL | 47 053 784 |
| | |